

**LOI ÉLECTORALE DU NUNAVUT**  
TR-002-2020  
Enregistré auprès du registraire des règlements  
2020-03-03

**PROCLAMATION D'UNE ÉLECTION PARTIELLE**

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut* et de tout pouvoir habilitant, je donne par la présente les instructions suivantes :

Une élection partielle est tenue dans la circonscription de Baker Lake, au Nunavut;

Le jour du scrutin est le 27 avril 2020;

La date du rapport du décret est le 4 mai 2020;

La directrice générale des élections adresse un décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin de la circonscription le 23 mars 2020.